

2024

Le mot du Maire

Dans ce numéro :

* Le mot du Maire	1
* Noël	2
* Réalisations 2023	2
* Recensement	2
* OPAH	3
* DéclaLoc'	3
* Randonnées	3
* Etat-Civil	3
* Journées Euro-péennes 2023	4
* Festivités à venir	4

Chères Langessoises,

Chers Langessois,

Une page vient de se tourner, une nouvelle reste à écrire.

2024 nous accueille dans un climat agité, un contexte préoccupant qui nous apporte son lot d'incertitudes et de craintes.

La rétrospective présentée dans cette édition vous permettra d'apprécier le respect de nos engagements pour que notre village, malgré son budget contraint, demeure une commune entretenue, au cadre de vie agréable et paisible.

Tous ces investissements et l'entretien de notre patrimoine ne pourraient se réaliser sans le soutien du Département du Loiret.

La voirie est de compétence intercommunale, cependant nous portons une attention de tous les jours à son état. Il est difficile, vu les sommes nécessaires, d'avoir un réseau parfait. Toutefois, nos demandes d'intervention sont prises en compte et les entretiens annuels efficaces.

Notre projet principal à venir est la restauration extérieure de notre église. Nous nous y attachons malgré quelques exigences qui entravent notre progression sur ce dossier.

En 2023, Langesse a accueilli un ensemble de manifestations portées par l'AsCALE mais également par la Communauté des Communes Giennoises qui nous a offert un spectacle mémorable rassemblant plus de 400 personnes et où vous étiez tous présents ! Quel moment ! Participation convaincante également au rendez-vous « Vin-Village » à l'initiative de l'office de tourisme de Gien. J'espère 2024 aussi animée !

A vos agendas, vous trouverez en page 4, le programme à venir.

Cette année, nous sommes concernés par le recensement de la population. Réalisé par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) et les communes, le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement... C'est grâce à ces données que les projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés. En effet, de ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes. Je sais pouvoir compter sur vous pour répondre à cette enquête et favoriser cette démarche par internet pour tous ceux qui le peuvent. Nous avons pris soin de vous proposer un agent recenseur en qui nous avons une totale confiance, Mme Christelle Pressoir, personne connue de tous.

Merci à celles et ceux qui m'accompagnent dans le conseil municipal.

Je n'oublie pas également toutes les personnes qui répondent présentes pour faire en sorte de préserver ce lieu privilégié, le faire vivre.

A toutes et à tous, que l'année nouvelle ne soit que douceur et sérénité pour profiter des meilleurs moments que la vie nous offre.

Bien à vous.

Le Maire,
Nadège CORCELLE



Goûter de Noël

Le traditionnel goûter de Noël organisé par la municipalité favorise la rencontre parmi les langessois et contribue à maintenir un lien social entre les différentes générations. Il a permis de réunir les enfants du village et les ayants droit au colis de fin d'année le 23 décembre dernier, dans la salle communale où chacun s'est vu remettre un cadeau par Madame le Maire.



Rétrospective des réalisations en 2023

Grâce au soutien financier du Conseil Départemental, les opérations suivantes ont été réalisées :

- ◆ **Eclairage public chemin de la Thuilerie**
- ◆ **Etude diagnostic—travaux église**
- ◆ **Achèvement du site cinéraire par l'installation de 2 bancs et nettoyage de la croix**



INSEE—Enquête statistique obligatoire

Le recensement de la population concerne l'ensemble de la population vivant en France.

C'est un ACTE CIVIQUE, OBLIGATOIRE QUI CONCERNE TOUT LE MONDE ET QUI PROFITE À TOUS. Mais les années de recensement diffèrent selon les communes :

- ✦ Dans celles de moins de 10 000 habitants, le recensement a lieu tous les 5 ans et toute la population est concernée.
- ✦ Dans celles de plus de 10 000 habitants, le recensement a lieu tous les ans mais sur un échantillon de la population différent chaque année.

A Langesse, **la campagne débutera jeudi 18 janvier et se terminera samedi 17 février prochain.**

Madame Christelle Pressoir, nommée agent recenseur, se chargera de la collecte.

Un courrier vous informant de vos obligations liées à cette enquête a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres.



À noter : la résidence où vous devez vous faire recenser est votre résidence principale.

Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat—OPAH



L'OPAH permet de soutenir et d'apporter aux habitants des aides sur des aspects techniques et financiers de leurs projets de travaux de rénovation énergétique de leur habitation sous forme de subventions.

L'OPAH s'adresse aux propriétaires occupants sous condition de ressources, aux propriétaires bailleurs sous condition de conventionnement des loyers pour une durée de 6 ans, ainsi qu'aux parties communes des copropriétés occupées par des propriétaires occupants.

Ces subventions peuvent atteindre jusqu'à 60% du montant des travaux.

Cet accompagnement est offert par la Communauté des Communes Giennoises et ouvert à tout propriétaire du territoire.

Pour plus d'informations : opah@cc-giennoises.fr

02 38 29 32 88 - legiennois.fr

DéclaLoc'

Vous êtes propriétaire d'un meublé de tourisme ou de chambres d'hôtes ?

Pensez à déclarer vos hébergements sur www.declaloc.fr

La déclaration en ligne vous permettra de faciliter vos démarches obligatoires.

Pour plus d'informations sur la Taxe de séjour, rendez-vous sur <https://giennoises.taxesejour.fr/>



Circuits de randonnées



En partenariat avec l'Office de Tourisme de Gien, plusieurs parcours de randonnée sur le territoire communal ont été élaborés, répertoriés et mis à disposition du public désirant découvrir la région.

Six itinéraires sont possibles (*point de départ à la Mairie de Langesse*) variant de 2,5 km à 8,7 km, pour les amateurs de balades tranquilles ou pour les randonneurs aguerris.

Ces parcours, sous forme de dépliant, téléchargeables au format PDF sont disponibles en Mairie ou à l'aide du lien ci-dessous :

<https://www.gien-tourisme.fr/decouvrir/randonnees/>



Etat-Civil

Naissance : Eléonore RICHARD le 28 juillet 2023



Mairie de Langesse

5, Route de l'Étang
45290 LANGESSE

Téléphone : 02 38 96 10 00

Télécopie : 02 38 96 11 70

Messagerie : mairie-de-langesse@wanadoo.fr

Communauté Des Communes Giennoises

www.legiennois.fr/langesse

Jours et heures d'ouverture :

Mardi de 14 h 00 à 16 h 00 — Vendredi de 10 h 00 à 12 h 00

& le 1^{er} samedi de chaque mois de 9 h 30 à 11 h 30

NUMÉROS UTILES

En cas de fuite d'eau : SIAEP Boismorand : 02 38 31 86 47

syndicatdeseauxblcl@orange.fr

Dépannage ERDF 24h/24 : Numéro Azur : 08 10 33 30 45

Journées Européennes du Patrimoine 2023



A l'occasion des Journées du Patrimoine le 15 septembre dernier ; les élèves de CE2—CM1 et CM2 de l'école de Les Choux se sont rendus à Langesse à pied par les chemins de randonnée.

Après un pique-nique à l'ombre de l'église, les enfants divisés en deux groupes ont pu découvrir la zone naturelle ZNIEFF et l'Eglise Saint-Georges.

Selon le programme pédagogique, ils ont été sollicités pour réaliser un croquis de l'église et une lecture de paysages pour la ZNIEFF.

Festivités à venir

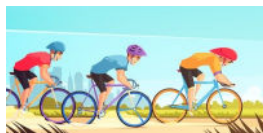
EXPOSITION LE 20 AVRIL 2024

Aide-soignant de formation, Anouk exerce la sculpture métallique en autodidacte. Son art est basé sur le concept du « recycling metal art ».

L'exposition aura lieu toute la journée dans l'Eglise Saint-Georges et en extérieur.

TOUR DU LOIRET 2024

La course cycliste arrivera du Moulinet-sur-Solin par la RD57 puis prendra la direction de Les Choux par la RD42 vers 13h44 le vendredi 26 avril.



CONCERT DE TROMPES

LE 27 AVRIL 2024

Les sonneurs de trompe de chasse
« Les échos du Grand Ponteau »
donneront un concert dans l'Eglise
Saint-Georges de Langesse à 18h00.

CONCERT SUR L'ÉTANG— « LE PIANO DU LAC » - 2 SYSTÈMES SOLAIRES

Compte tenu du franc succès de la précédente édition, la Communauté des Communes Giennoises souhaite réitérer l'expérience le samedi 20 juillet prochain à 18h00.

Restauration possible sur place assurée par la SARL « Plaisirs et saveurs ».

